

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
B.D.U. – D.U.
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V. Réf. : 09/PFD/624206
N. Réf. : AA/KD/XL400013.599
Annexes : 1 dossier + notice de l'inventaire du patrimoine d'Ixelles

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles (entre la Porte de Namur et la place F. Cocq).
Réaménagement de l'espace public (de façade à façade) et abattage/replantations.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par Mme S. David – D.U.)

En réponse à votre lettre du 20 janvier 2017, en référence, reçue le 20 janvier, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 1^{er} février 2017, et concernant l'objet susmentionné.

La chaussée d'Ixelles figure au PRAS comme espace structurant de la Région et est partiellement reprise en ZICHEE. Le tronçon concerné par la demande traverse les zones de protection de la Maison communale, de l'église Saint-Boniface et de l'ensemble de maisons Art nouveau, sises 15-19 et 20-22 rue Saint-Boniface et 12-22 rue Ernest Solvay.

Rétroactes

Pour rappel, la CRMS a émis un avis défavorable en sa séance du 5 janvier 2011 sur le réaménagement de l'espace public et l'aménagement d'une bande de bus sur la chaussée d'Ixelles (entre la Porte de Namur et la rue de l'Athénée) et la chaussée de Wavre (entre la chaussée d'Ixelles et la rue de la Paix), soit la moitié du tronçon concerné par la présente demande. Pour la Commission, ce projet devait être revu pour prévoir des aménagements flexibles et capables de supporter des modifications de flux sans nécessiter de nouvelles démolitions et travaux lourds. A ce moment, il y avait lieu de se limiter aux travaux les plus pertinents et urgents. Ces travaux ont été mis en œuvre en 2012-2013, suivis de quelques adaptations en 2014. Face à l'opposition communale et aux inquiétudes des commerçants et riverains, le projet de tramification du 71 dont il était également question en 2011 a entretemps été abandonné.

Projet

La présente demande consiste en un réaménagement de la voirie, de façade à façade, dans le but de réaménager durablement les espaces publics, d'y donner la priorité aux usagers doux, d'améliorer la qualité de vie et la qualité commerciale du quartier, de sécuriser et d'améliorer la mobilité, notamment en améliorant les performances actuelles du bus 71 dans le tronçon considéré.

Axe historique aux origines anciennes, la chaussée d'Ixelles telle qu'elle nous parvient est le résultat de l'urbanisation des faubourgs de Bruxelles des XIXe et XXe siècles et des nombreux aménagements intervenus ensuite jusqu'ici (voir notice de l'inventaire en annexe). Son aménagement a en effet évolué au fil du temps (depuis l'empierrement grossier, les pavés, l'insertion et le remplacement des voies de trams, les klinkers en béton, les trottoirs en dalles 30x30, jusqu'à l'asphalte et les dalles 20x20).

Le nouvel aménagement prévoit notamment la création de deux zones de rencontre (Porte de Namur et place Fernand Cocq) et d'une zone de rencontre à accès limité (entre la chaussée d'Ixelles et la chaussée de Wavre), la modification du plan de circulation et de stationnement, l'adaptation des arrêts de bus, la modification complète des profils et des matériaux, le renouvellement du mobilier urbain et de la signalétique, l'installation d'œuvres d'art, l'abattage et la replantation d'arbres, le réaménagement de la place Fernand Cocq ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Remarques de la CRMS

Le dossier s'accompagne d'un rapport d'incidences environnementales qui connecte le périmètre d'interventions au reste du haut d'Ixelles, ce qui est pertinent. **De manière générale, le projet est plus qualitatif que celui examiné en 2011. Il améliore notamment le contexte aux abords immédiats de la Maison communale. Certains aspects mériteraient toutefois d'être revus et simplifiés pour tendre à une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité de la structure urbaine. Il s'agit d'un axe majeur dans le tissu urbain hérité du XIXe siècle. Il convient d'y agir de manière simple, cohérente et unifiée sur tout son parcours pour marquer son identité dans le paysage urbain et permettre une évolution des usages.**



Caramel9990

www.delcampe.net

- Limitant fortement la circulation automobile au profit des piétons, vélos et bus, le projet vise un aménagement de plain-pied (avec une différence de 2cm entre la chaussée et le trottoir, 18cm aux arrêts de bus et 12cm en certains endroits). La chaussée d'une largeur de 6m serait en béton armé, les espaces piétons/livraisons seraient en dalles de béton grenailé (85%) ou lisse (15%) et de format variable. Malgré le caractère attrayant des simulations 3D jointes au dossier (en concordance avec les plans ?), la CRMS attire l'attention sur le risque de non durabilité des interventions en raison de la nature et de la multiplicité des matériaux choisis et de la complexité de leur mise en œuvre en damier irrégulier. **Elle plaide pour des matériaux naturels non poreux (ou équivalents), plus résistants dans le temps, et une simplification de leur calepinage/ finition tant pour des raisons esthétiques que techniques et d'entretien (notamment aux endroits 'sensibles' comme les zones de livraisons, etc.). Dans un souci de cohérence visuelle, elle recommande de faire usage du même type de matériaux sur toute la longueur de la chaussée, jusqu'à la place Flagey.**

- Dans la mesure du possible et compte tenu des obstacles éventuels (ex : entrées de garage à localiser sur plans, largeurs utiles, etc.), **la CRMS plaide pour un alignement d'arbres régulier et continu sur la totalité du tronçon (y compris entre la porte de Namur et la chaussée de Wavre). Elle demande également une uniformité dans le choix des essences par tronçons visuels. Celles-ci seront identifiées et localisées avec précision sur les plans. Enfin, l'arbre projeté à l'angle de la rue du Conseil et de la rue du Collège devrait être déplacé et aligné dans la nouvelle rangée d'arbres prévue de ce côté de la place Fernand Cocq.**

- La place Fernand Cocq, telle qu'elle se présente aujourd'hui avec son square triangulaire, résulte de son dernier aménagement en 1974. Autrefois revêtue de pavés, transformée ensuite en parking, l'espace vert actuel est devenu très dense et coupe la longue perspective axée sur la Maison communale.

Le projet vise à dégager la perspective sur la Maison communale, ce qui est positif, et à minéraliser la totalité du square pour l'accueil d'évènements culturels. La CRMS se réjouit des intentions mais recommande d'intervenir simplement et de manière unifiée (ex : limiter les différences de niveaux, éviter le morcellement du site, etc.) car l'aménagement proposé apparaît très chargé, ce qui risque d'entraver la bonne lisibilité et de compliquer la gestion et l'entretien de l'espace public. Elle invite également Bruxelles Mobilité à se concerter au préalable avec le service des espaces verts de la Commune. Enfin, le « Puits aux Lévrieriers » (ancien puits des Usines Losson d'Andenne, transformé en 1925 en une sculpture par Arthur Craco) ne figure plus dans l'aménagement proposé. S'agit-il d'un oubli ? Une implantation alternative est-elle prévue ailleurs dans la Commune ?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.D.U. – D.U. : Mme S. David.